

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2023-35001**

À tous les intéressés, la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-De-Matane, donne avis public conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* que :

Le 3 avril 2023 sera tenue une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-De-Matane à la salle du conseil, situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

Le Conseil municipal aura à statuer sur la demande de dérogation mineure du Règlement de Zonage numéro 2009-03. La demande de dérogation mineure a été effectuée par Monsieur Yvan Bérubé pour le lot numéro 5 679 837 du cadastre du Québec, situé au 183, route du Ruisseau-Gagnon, Saint-René-De-Matane, Québec, G0J 3E0.

L'effet de cette demande si elle est accueillie :

Va permettre la reconstruction de la galerie avant en incluant une rampe.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-René-De-Matane, ce 13^e jour du mois de mars 2023.

Joyce Bérubé
Directrice générale et greffière-trésorière